

VERSEZ LA TAXE D'APPRENTISSAGE ET PARTICIPEZ À LA QUALITÉ DES SOINS DE TOUTE LA POPULATION

Les instituts des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg forment plus de 1300 professionnels de santé par an. Votre soutien est essentiel afin de poursuivre le développement de formations qui doivent demeurer à la pointe du savoir et de l'innovation technologique.

Pourquoi verser ?

- ▶ Pour participer à la formation des futurs professionnels de santé.
- ▶ Pour contribuer à la mission de Service Public de notre établissement, le CHU de Strasbourg.
- ▶ Pour renforcer les moyens pédagogiques des instituts de formation.

Grâce à vos versements à destination des instituts de formation des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, nous pouvons acquérir du matériel de simulation, des équipements biomédicaux et du matériel informatique plus performant.

Grâce à la taxe d'apprentissage collectée ces dernières années, nous avons pu nous équiper avec :

- ▶ Des mannequins d'enseignement et de simulation des actes techniques : un simulateur d'accouchement, un mannequin avec tête d'intubation, un simulateur d'accès vasculaire veineux pédiatrique, des garrots d'urgence ...
- ▶ Du matériel essentiel pour l'enseignement de la manutention des patients en toute sécurité : des fauteuils roulants, des planches de transfert pour lit-fauteuil ...
- ▶ Du matériel informatique indispensable à l'enseignement, de 4 systèmes de visioconférence, d'ordinateurs portables et de vidéoprojecteurs pour l'équipement des salles de cours ...

Et grâce à votre taxe d'apprentissage, nous pourrons :

- ▶ Poursuivre l'acquisition de mannequins d'enseignement interactifs, permettant aux élèves et étudiants d'accroître leur réactivité devant les patients.
- ▶ Acquérir des logiciels d'enseignement interactifs.
- ▶ Conserver un parc informatique à la pointe de la technologie, en permettant l'accès aux étudiants à un matériel performant.



*Versez votre taxe d'apprentissage
aux instituts paramédicaux
et à l'école de sages-femmes
des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.*

Engagez-vous pour la santé de demain !

Sept formations éligibles

Sur les 9 filières de formation paramédicales et maïeutiques gérées par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, en partenariat avec le Conseil Régional de la Région Grand Est, 7 sont des formations professionnelles, permettant de percevoir la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez désigner le bénéficiaire de la taxe d'apprentissage pour la partie « hors quota » (23 % de la taxe d'apprentissage) et donc la verser à un ou plusieurs instituts de formation du CHU de Strasbourg ci-contre :



Une seule adresse postale :
1 place de l'hôpital - BP 426
67091 STRASBOURG CEDEX

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

- ▶ Filière aide-soignant, catégorie A (80 élèves)
- ▶ Filière infirmière, catégorie B (500 étudiants)

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION EN PUERICULTURE

- ▶ Filière auxiliaire de puériculture, catégorie A (60 élèves)
- ▶ Filière puéricultrice, catégorie B (45 étudiants)

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE, catégorie A (250 étudiants)

INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS, catégorie A (48 étudiants)

ECOLE DE SAGES-FEMMES, catégorie B (130 élèves)

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'un des instituts de formation du CHU de Strasbourg ?

Adressez-vous à votre organisme collecteur (OCTA) en l'informant que vous souhaitez verser la part « hors quota » de votre taxe d'apprentissage à l'institut choisi, ainsi que le montant de la taxe allouée.

Catégorie A 65 %

Niveau III, IV et V

Diplôme d'Etat :

- ▶ Aide soignant
- ▶ Auxiliaire de puériculture
- ▶ Ambulancier
- ▶ Masseur kinésithérapeute

Catégorie B 35 %

Niveau I et II

Diplôme d'Etat :

- ▶ Sage-femme
- ▶ Infirmier
- ▶ Puéricultrice

Puis envoyez votre règlement à l'organisme collecteur **avant le 28 février 2019.**

Merci pour votre soutien !

Pour tout renseignement :

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Pôle Ressources Humaines - Bureau des Ecoles

Tél : 03 88 11 51 82 ou 03 88 11 53 98

Email : sylvie.schmidtke@chru-strasbourg.fr ou aurelie.keller@chru-strasbourg.fr

www.chru-strasbourg.fr